

# Le Journal des Trois-Rivières

Circle Catholique, faub. St. Roch

## CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN

Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

Éditeurs-Propriétaires

Gédéon Desilets & Frères.

### La Question Agricole.

*« La force et le bonheur d'un Etat consistent non à avoir beaucoup de provinces mal cultivées, mais à tirer de la terre qu'on possède tout ce qu'il faut pour nourrir un peuple nombreux. »*

F. SÉLON.

(SUITE ET FIN.)

Les juges bien qualifiés, constamment en rapport avec le surintendant, et donnant, dans leurs visites, des instructions ou, des conférences aux concurrents, aux directeurs et aux membres des sociétés, et visitant leurs comptes seraient pour l'agriculture ce que les inspecteurs d'écoles sont à l'éducation élémentaire.

Qu'on ne s'inquiète pas de la praticabilité de ce système sous le rapport financier, ou de la capacité des juges : nous pourrions l'expliquer plus loin facilement.

Le bon juge (il n'en faut qu'un pour chaque visite) dans sa visite d'été, examinera la forme et la confection des planches, des raies, des fossés et leurs levées, pour l'égouttement du sol ;

Il examinera la façon donnée, par les labours, le hersage, le roulage, le binage et le butage (rechauffage), pour l'amélioration du sol ;

Il examinera la qualité des récoltes, le système de rotation suivi, en vue d'améliorer, de nettoyer et d'enrichir le sol ; s'il est, partout net, et s'il a reçu les amendements dont il a besoin ;

Il examinera la préparation et l'emploi des fumiers, la formation des composts, la quantité, la qualité, l'état du bétail, la richesse et la division du pâturage, et la nourriture verte et tenue en réserve pour les vaches laitières ;

Il examinera les clôtures, l'outillage, les bâtiments, les cours de la ferme, le jardin potager.

Le même juge aura fait l'hiver précédent une visite au même concurrent pour examiner la préparation et la conservation des fumiers, la nourriture, le logement et le traitement du bétail.

Le système des points lui permettra de conserver par écrit le résultat de ses observations à chaque visite, et de porter un jugement motivé.

Que de renseignements un juge capable pourrait donner aux cultivateurs dans toutes ces visites !

Si un concurrent se trouvait lésé par la décision du juge, il pourrait en appeler au surintendant.

5me MOYEN.— Fermes-Modèles. Un excellent moyen d'instruction agricole, c'est la ferme-modèle, que le cultivateur peut visiter facilement et sur laquelle il peut avoir tous les renseignements relatifs à sa tenue : travaux exécutés, animaux améliorés (comme les traiter) dépenses faites, revenus, etc., etc. Cette leçon de la ferme-modèle sera d'autant plus fructueuse que son propriétaire tirera de meilleurs profits de son exploitation sur un pied modèle. C'est là que le visiteur verra les résultats combinés du choix des reproducteurs et du bon traitement du troupeau.

A la première ferme-modèle de 60 arpents ou plus, — mais vraiment modèle, et sous tous les rapports, — ayant bétail, outillage, construction de ferme et culture modèles, mise en exploitation dans chacun des 20 districts de la province, un octroi annuel de \$400.00 pendant quatre ans, devrait être offert par le gouvernement. Le surintendant serait chargé d'office de visiter et de surveiller ces fermes modèles, et de distribuer ou de retenir ces octrois. Chaque propriétaire serait tenu de recevoir les visiteurs et de leur donner les renseignements désirables sur son mode d'exploitation. On pourrait y prendre des élèves-cultivateurs.

5me MOYEN.— Cours théorique d'agriculture dans chacun des collèges classiques. Nous croyons que les directeurs de nos maisons d'éducation connaissent assez les besoins de leur pays, et sont assez soucieux de son progrès, pour qu'il soit facile au gouvernement d'avoir une entente avec eux à cet égard, en payant seulement un modique salaire pour un professeur, à même les fonds de l'éducation supérieure.

Par cet enseignement, les hommes destinés à diriger la société dans les différentes carrières libérales, seraient bientôt en état de contribuer puissamment à l'avancement de la cause agricole. Ce serait le complément de toute l'organisation.

6me MOYEN.— Traités élémentaires d'agriculture appris dans toutes les écoles ou académies sous le contrôle du surintendant de l'éducation. Ce moyen est déjà en opération. Seulement l'abrégé du Dr. Larue, qu'on y suit est trop maigre. Nous avons mieux. Ce petit traité devrait en outre être illustré.

Nous devons féliciter M. le surintendant du zèle qu'il met à répandre dans les écoles les livres d'agriculture, comme le jardin potager, le verger, le jardinier-fleuriste de l'abbé Provancher, et le traité d'agriculture de M. C. P. R. Landry ; A. B.

On devrait faire encore un pas. On demande la soumission au bureau d'éducation des plans des nouvelles maisons d'école. Pourquoi ne pas exiger un jardin attaché à l'école ? Et même un arpent ou deux de terre à proximité sinon voisin de l'école modèle ou académie pour y montrer aux enfants une ferme en miniature divisée d'après un bon système de rotation et bien cultivée par le maître d'école et ses élèves. Mais tout ceci demande l'intervention de la loi. Ce serait un nouveau et un excellent moyen de progrès agricole. Au moins l'école modèle de chaque paroisse devrait être tenue par un maître connaissant l'agriculture, et ayant la direction d'une parcelle petite ferme pour l'instruction de ses élèves.

Dans toute école rural on devrait ensei-

gnier le catéchisme de l'habitant concurremment avec le catéchisme de la religion, comme le disait excellentement l'abbé Holmes.

Chaque convent rural devrait aussi enseigner l'horticulture dans ses diverses branches, le soin d'une laiterie et d'une basse-cour modèles ; enfin ce qu'une femme à la campagne doit surveiller dans toute exploitation agricole bien dirigée. Or, comme cet enseignement ne saurait se donner dans la famille, d'une manière modèle, puisque partout ces branches sont en souffrance, il importe de demander ces leçons à nos bonnes généreuses institutrices.

7me MOYEN.— La publication du journal d'agriculture complète les moyens de répandre l'instruction agricole.

L'organisation que nous venons d'exposer est-elle praticable avec le budget actuel de l'agriculture ?

Oui. Le bureau actuel du conseil d'agriculture suffit pour lui et pour le surintendant de l'agriculture. Ce surintendant remplacerait le directeur actuel de l'agriculture sans augmentation de salaire.

Le secrétaire actuel du conseil d'agriculture reçoit un traitement de \$1600.00, somme suffisante pour les deux assistants du surintendant.

Dans le système actuel, les juges, au nombre de trois pour chaque concours, sont payés par les sociétés.

Les mêmes sommes, allouées par celle-ci aux trois juges, reviendraient au juge unique du concours et lui permettraient une meilleure surveillance et un travail plus raisonné.

Ajoutons que les assistants du surintendant exerceraient les fonctions de juges, le chemin de fer provincial devrait être à leur disposition, sans paiement.

Les fermes-modèles, organisées aux frais des particuliers, prendraient des années avant leur mise en opération. Mais aussi, à mesure que le gouvernement pourrait disposer d'un budget plus élevé pour l'agriculture, il devrait tendre à les multiplier, de manière que chaque paroisse ait le sien. Les premières créées cessant de recevoir l'octroi, ne résisteraient pas pour cela à être fermes bien tenues puisque ce sont les profits additionnels réalisés par une culture exceptionnellement bonne qui auraient mérité la prime offerte par le gouvernement.

Les écoles d'agriculture suspendant leurs cours, vu le nombre trop restreint de leurs élèves, que le gouvernement est encore obligé de payer pour y conduire, laisseraient disponibles les \$6000.00 qu'elles reçoivent, et les \$1800.00 destinées aux bourses, formant \$7800.00, somme amplement suffisante pour rencontrer les octrois offerts aux fermes-modèles. Les fermes des écoles, remplissant toutes conditions de fermes-modèles, pourraient, évidemment, recevoir un octroi proportionnel aux services rendus.

Les professeurs d'agriculture des écoles actuelles pourraient même en exerçant les fonctions de conférenciers et de juges dans les concours, rendre de plus grands services à la cause agricole en s'adressant à des auditeurs autrement nombreux que ceux qui fréquentent leurs classes aujourd'hui.

Ajoutons que les meilleurs juges devraient recruter le conseil d'agriculture.

Le système que nous avons exposé a été équivalentement recommandé à différentes époques et par les hommes les plus compétents.

En l'exposant nous avons blâmé le système actuellement suivi, et nullement les personnes qui travaillent à son fonctionnement.

Signalons en terminant deux faits déplorable.

Le premier, résultant soit de notre système d'éducation, soit de la force du préjugé, nullement corrigé par l'éducation, c'est que parmi nous le jeune homme instruit, et même celui qui est à demi-instruit, croit la carrière agricole indigne de lui, ou du moins incapable de le conduire à la fortune et aux honneurs.

Le second fait déplorable, c'est que les enfants, au sortir de l'école, ne lisent, ni n'écrivent plus. Ils oublient. Quelques-uns même en viennent à ne pouvoir plus signer leur nom.

Si notre éducation élémentaire était plus pratique, ou plus nationale ; si dans l'école on faisait non seulement lire, non seulement apprendre par cœur un petit traité d'agriculture ; si on l'expliquait ; si on le faisait appliquer sur un jardin, sur une petite ferme ; si l'on enseignait l'arithmétique non seulement commerciale, mais encore agricole, et la comptabilité agricole ; si l'instruction portait sur l'agriculture plutôt que sur l'histoire et la géographie ; si les enfants n'auraient pas plus de goût pour l'agriculture ? Ne seraient-ils pas enclins à continuer les études commencées à l'école ? Ne rechercheraient-ils pas davantage le journal et les traités d'agriculture ?

A plus forte raison l'élève des collèges et écoles supérieures veut-il vivre de son éducation. Il ne confiera pas à l'agriculture les espérances de son avenir.

Avant la crise, la jeunesse instruite désertait les champs. Elle se lançait dans le commerce et les professions libérales. Delà le trop plein de ces différentes carrières.

Il nous semble qu'à aucun degré notre éducation n'est une préparation à la carrière agricole comme aux autres carrières ; elle ne fait pas aimer l'agriculture ; elle n'y forme pas les élèves.

On a travaillé beaucoup (et c'est très-bon) au développement de notre système d'éducation. La province y consacre annuellement au-delà de \$230,000 (pour écoles normales, communes, inspection, conseil de l'instruction publique, pensions aux vieux instituteurs).

Mais si la grande partie de la jeunesse instruite n'a pas une position meilleure que celle qui n'a pas d'instruction ; si la masse de la population (les cultivateurs) ne trouve pas dans son éducation un moyen d'améliorer sa

condition, il nous semble que son but n'est qu'en partie atteint.

La partie de terre arable qui donne des produits est un capital. Cette couche primitivement très-riche dans notre pays, a été épuisée par une exploitation tout à fait défectueuse. C'est donc un capital qui a été dissipé.

La culture améliorante peut ramener ce capital-sol ; elle peut y ajouter le capital que représente ; elle peut tripler le rendement de nos terres.

N'est-il pas d'une sage administration de viser à ce but ? N'est-ce pas là que doit tendre l'éducation donnée au peuple de la campagne.

L'agriculture bien faite conduit à l'aïssance sinon aux fortunes rapides. C'est du reste la carrière sociale la plus sûre. Il est donc bien désirable que tout le système de l'éducation mette la jeunesse en état de l'apprécier et de la suivre.

L'homme instruit est celui qui, toute chose égale d'ailleurs, ira le plus loin dans la voie des améliorations agricoles. Comme d'un autre côté, l'exemple est d'autant plus efficace qu'il est plus général, et qu'il part de plus haut, il serait à souhaiter que l'agriculture fût enseignée dans toutes nos maisons d'éducation.

La question agricole est donc entièrement liée à la question de l'éducation ; et son importance sociale est majeure au triple point de vue des mœurs, de la population et de la richesse nationale.

A la fin de son travail, M. Barnard exprime avec émotion ses regrets que les sages conseils contenus dans plusieurs documents publics, et surtout dans le rapport de M. J. C. Taché n'aient pas été complètement suivis. Nous partageons ces regrets.

Nous adhérons à son souhait qu'un plus grand nombre de nos hommes instruits se livrent à l'agriculture et que quelques-uns de nos hommes d'état sortent un jour des rangs des cultivateurs.

L'agriculture fera surtout des progrès plus rapides et plus généraux si une bonne organisation agricole est créée. Et celle-ci sera créée s'il se trouve dans notre Parlement un patriote de talent et d'énergie, initié à la théorie et à la pratique de l'agriculture qui se dévoue pour l'obtenir. L'homme d'état qui élèverait ce drapeau au milieu de nos députés, serait soutenu par tout les amis de leur pays ; il inaugurerait la plus belle ère de notre politique et mériterait les honneurs de l'histoire.

S. TASSÉ, ptre.

### Discours de l'Hon. Langevin.

(SUITE ET FIN.)

L'honorable monsieur a prétendu aussi que, pendant plusieurs années, l'honorable premier ministre n'a pas droit de s'attendre à ce que les émigrants qui s'établissent au Nord-Ouest contribuent pour une large part au revenu du pays. Et quelles raisons donne-t-il à l'appui de cette prédiction ? Ils arrent, dit-il, à construire une maison et un grange, acheter du bétail, des chevaux et des instruments aratoires, pourvoir à leur entretien et à celui de leurs familles, se nourrir et s'habiller, et pour fournir à tous ces besoins, il leur faudra de l'argent comptant. L'honorable monsieur s'efforce, je ne sais pourquoi, d'éloigner les émigrants de notre pays. S'adressant à eux : « Ne venez pas dans ce pays, leur dit-il ; il vous faudra payer comptant tout ce dont vous aurez besoin. » Or, monsieur l'Orateur, j'ignore avec quel ils paient, aux États-Unis, les mêmes articles, vêtements, nourriture, instruments aratoires, bétail, chevaux, si ce n'est avec de l'argent comptant. Assurément, aux États-Unis, on ne leur donne pas pour rien, bétail, chevaux, instruments aratoires, nourriture et vêtements. N'ont-ils pas à payer tous ces objets aux États-Unis comme en Canada ? C'est donc là un triste argument, tout à fait indigne de l'honorable député de Durham-Ouest. Je suis surpris qu'il y attache tant d'importance.

Mais il donne à l'émigrant une autre raison de ne pas venir ici. « Vous aurez, dit-il, à faire la contrebande, et vous la ferez sur une grande échelle. » Telle est l'accusation qu'il porte contre les émigrants anglais, contre les Irlandais, les Écossais, les Anglais et les Canadiens-français. Voici ses propres paroles : « Autant que possible, l'émigrant fera la contrebande et il la fera sur une grande échelle. » Voilà comment l'honorable monsieur explique que les émigrants ne contribueront pas au revenu. Pour ma part, je crois que le ministre des douanes n'a pas besoin de surveiller la contrebande dans cette direction.

L'honorable monsieur nous parle ensuite de la valeur de la propriété foncière. Il prétend qu'elle a baissé partout. Cela n'a pas empêché le député de Vancouver de lui répondre que c'est tout le contraire à la Colombie britannique. Mais ce n'est pas la politique fiscale du gouvernement actuel qui a fait baisser la propriété foncière. Si la valeur de la propriété foncière a graduellement et énormément baissé pendant que les honorables messieurs de la gauche étaient au pouvoir, il est de fait notoire que, depuis l'inauguration de la politique nationale, il y a eu amélioration ; la valeur de la propriété foncière a augmenté d'un bout à l'autre du pays.

Parlant des banques et des actions de banques, l'honorable monsieur a dit que plusieurs banques avaient disparu. Qu'il compare aujourd'hui les cotes de la bourse avec les listes de deux ans passés, et il constatera, pour cette année et l'année dernière, une immense différence dans la valeur des actions. Mais il a résolu de ne rien voir de bon dans notre pays ; il ne veut voir signaler que des ruines et des désastres. C'est

l'ancien système. A l'époque où l'honorable monsieur était encore bien jeune, ses amis politiques parlaient aussi de désastres et de ruines ; la manœuvre continue et se perpétuera de génération en génération. Je suis même persuadé que ce mot d'ordre sera répété, à intervalles convenus, par les descendants politiques de ces honorables messieurs, dans dix, quinze, vingt et trente ans. Tant qu'ils ne siègent pas sur les banquettes ministérielles, tant qu'ils ne sont pas au pouvoir, rien ne marche bien, l'avenir apparaît sombre, nous ne pouvons espérer d'émigration.

M. BLAKE : Vous répétez ce que vous disiez pendant les dernières élections.

M. LANGEVIN : L'honorable monsieur dit que je répète des paroles par moi prononcées pendant les dernières élections. Mais, alors, nous avions de bonnes raisons pour parler ainsi. Les honorables messieurs de la gauche avaient abaissé le pays au dernier degré ; leur politique fiscale nous avait amenés à la veille de la banqueroute nationale ; la population abandonnait le pays de toutes parts ; le revenu diminuait ; les déficits s'accumulaient ; nous nous trouvions obligés de signaler au peuple ce triste état de choses. Nos efforts ont amené un changement. Appelés à la conduite des affaires, nous avons inauguré une sage politique pour améliorer l'état du pays, et l'honorable monsieur doit s'apercevoir que nous avons assez bien réussi. Le pays nous a compris et nous a rappelés au pouvoir pour travailler à la prospérité du pays ; jusqu'à présent, nous avons obtenu d'assez bons résultats, et nous comptons encore sur de meilleurs, l'année prochaine.

En terminant, je me bornerai à dire que ce parlement a aujourd'hui, selon moi, la première occasion de régler cette grande question d'une manière définitive. C'est la première fois que nous nous trouvons en face de cet important problème : « Maintenons-nous la Confédération que nous travaillons depuis tant d'années à consolider, ou abandonnerons-nous ce grand travail ? »

Aux honorables messieurs de décider. J'en appelle à l'honorable député de Lambton qui doit être favorable à la Confédération, ainsi que son honorable ami l'honorable George Brown, dont la santé — je l'ai appris avec regret — est dans un état fort précaire. Rejetons cet amendement. Ne détruisons pas l'œuvre de la Confédération ; c'est une bonne et grande œuvre qui assiera d'une manière permanente les institutions anglaises sur ce continent ; une œuvre qui assure à jamais la liberté à nos enfants et qui fondera un grand empire sur le continent d'Amérique ; et nous atteindrons ces résultats en nous occupant du pays et pas seulement de nous-mêmes ; en nous occupant du pays et seulement de nos propres intérêts comme représentants.

Les honorables messieurs de la gauche ne doivent pas oublier qu'à l'époque où ce projet de Confédération fut mis en avant, les provinces, aujourd'hui confédérées, n'étaient que de petites dépendances de l'Angleterre ; elles étaient isolées les unes des autres ; les hommes marquants d'une province ne connaissaient pas ceux des autres ; elles n'avaient point de rapport entre elles ; les institutions de chacune étaient inconnues aux autres ; elles étaient aussi étrangères les unes aux autres que l'Irlande l'est à la Chine. Mais, aujourd'hui, nous formons une Confédération puissante dont le territoire est immense. Notre population n'est pas encore très nombreuse, un peu plus de 4,000,000. Mais, lorsque les États-Unis se séparèrent de l'Angleterre, leur population n'était aussi que de 4,000,000 ; aujourd'hui, elle est de 40,000,000, voire même 45,000,000. En outre, monsieur l'Orateur, leur pays ne vaut pas mieux que le nôtre ; à l'époque dont je parle, leur perspective, les avantages dont ils pouvaient jouir ne valaient pas mieux que les nôtres. Ils ont eu des guerres sanglantes ; nous n'en avons pas eu. La guerre de l'indépendance fut sanglante aussi et suivie d'une autre guerre non moins terrible. Enfin, ils ont eu une guerre fratricide des plus sanglantes. Pareilles calamités nous ont été épargnées ; l'Angleterre a reconnu nos droits ; elle a compris que la meilleure politique à suivre était de rendre ce pays libre, et, aujourd'hui, nous sommes tellement libres qu'un seul soldat anglais ne stationne plus parmi nous, sauf un petit détachement laissé à Halifax pour aider à la garde des côtes. Nous sommes libres d'exercer nos droits, et nous sommes tous loyaux à l'empire et à la Reine, parce que nous nous savons protégés en cas de guerre, protégés sur mer, protégés non-seulement sur notre territoire, mais à l'étranger ; car tout Canadien qui voyage à l'étranger est protégé par le drapeau anglais.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, ne détruisons pas l'œuvre de la Confédération ; ne déchirons pas la charte de nos libertés ; soyons fidèles à nous-mêmes et continuons l'œuvre de progrès commencée avec la Confédération ; sachons nous contenter, soyons heureux de notre destinée. Adopter cet amendement, c'est, suivant les expressions de l'honorable de Durham-Ouest, dire à la Colombie britannique : « Allez ! vous n'êtes pas raisonnables ! » Or, c'est nous qui ne serions pas raisonnables en nous séparant de la Colombie britannique. Elle a montré de la patience et de la raison. Elle attendra des temps meilleurs, alors que nous pourrions pousser plus activement les travaux du chemin de fer. Nous construirons ce chemin de fer d'année en année, et bientôt nous aurons une voie ferrée reliant l'Atlantique au Pacifique. Et alors, j'en ai l'espoir, nous pourrions voir, dans un char de première classe, les honorables députés de Lambton et de Durham-Ouest en route pour aller visiter leurs amis de la Colombie britannique. A cette époque, ils seront les premiers à regretter d'avoir tenté de briser l'avenir du Canada en dépréciant leur propre pays et vantant les États-Unis d'Amérique.

### VARIÉTÉS.

LE BALLON DE LILLE. CATASTROPHE.

Parti de Lille le 6 mai, à 6 h. 15, le ballon « Ville de Roubaix », dirigé par M. Emile Maquelin, et ayant à bord M. Paul Desmaretz, ingénieur-électricien, s'est élevé de la place de la République, avec une force ascensionnelle de 40 kilogrammes. Cette force était nécessaire pour surmonter les rafales de vent qui auraient pu le jeter sur les maisons qui bordaient la place du côté du départ.

Le gaz du ballon, dilaté par l'action solaire, le fit monter à la hauteur de 1,900 mètres, qu'il n'ont atteinte en une demi-heure.

La rapidité de la chute du ballon, dont le gaz était refroidi et contracté par le froid intense des nuages, fut excessivement grande. Les deux aéronautes durent jeter coup sur coup deux sacs de lest de 20 kilogrammes chacun, pour éviter un choc qui aurait pu être terrible. Malgré cela, il fut encore violent.

Alors, par un vent furieux, le traînage commença. La plaine de Lens s'étendait devant eux. Peut-être auraient-ils pu s'arrêter si l'ancre ne s'était pas brisée dans cette course furieuse. Au milieu de cette plaine se trouvait un arbre, qui, dit-on, a abrité le grand Condé lors de la bataille de Lens. Le ballon, entraîné par l'élément déchaîné, en alla frapper le tronc avec une extrême violence. M. Desmaretz fut, par ce choc terrible, précipité hors de la nacelle. Mais, heureusement, il se tenait fortement aux gabillots du cercle, sans cela il eût été lancé sur le sol. La nacelle, projetée en arrière, le laissa suspendu dans le vide, et le ballon reprit son essor sous l'action du vent, le replaça comme il était auparavant, c'est-à-dire à côté de M. Maquelin, projeté lui-même contre les parois de la nacelle, et qui avait cru son compagnon précipité sur le sol.

L'ancre, qui traînait, voltigeait comme une plume, s'accrocha dans les branches de l'arbre, et se brisa comme du verre. Alors plus de moyen d'arrêt. Tout était perdu pour ces malheureux pionniers de l'air. Le traînage, un effréné, continua avec plus d'intensité : les bonds et les chocs se succédaient avec rapidité, quand ils aperçurent une voie ferrée. Le train heureusement venait de passer. Les fils télégraphiques étaient à craindre, ils auraient pu couper les cordes de suspension. Tout le lest était jeté, et personne dans la campagne pour leur porter secours, et saisir un guide rope pour les arrêter.

Un coup de vent les reprit et les porta au-dessus de la ligne télégraphique. Restait l'ancre mais elle vint butter violemment sur le talus, fit un bond prodigieux d'une vingtaine de mètres, et passa au-dessus des fils, qui, sans cela, eussent été tranchés comme le plus faible d'il par le meilleur des ciseaux. La course désordonnée continuait toujours et avec plus de violence. C'était terrible. Un bois s'approchait. C'était la mort ou le salut. Ce fut heureusement pour eux le salut mais après bien des luttés et des angoisses.

Le ballon vint se butter sur la cime de hauts arbres et fut rejeté de l'un à l'autre au milieu de tourbillons et de rafales de vents qui faisaient craquer les plus fortes branches.

Tout à coup un choc épouvantable se produisit ; le tronçon de l'ancre venait de s'accrocher dans le haut d'un chêne séculaire. Alors, poussé par le vent, l'aérostat se couchait sur les arbres voisins, quand un craquement formidable se fit entendre : c'était le ballon qui s'ouvrait en deux. M. Maquelin n'eut que le temps de crier à son compagnon de bien se tenir ; les deux aéronautes étaient précipités dans le vide d'une hauteur d'une trentaine de mètres.

Par un bonheur insespéré, la nacelle fut retenue dans sa chute à dix mètres environ du sol par la corde d'ancre accrochée à un arbre voisin. Les deux voyageurs eurent ainsi la chance de ne pas aller se briser sur le sol ; c'eût été périr au port... La distance du traînage était d'une lieue et demie et avait été parcourue en moins de cinq minutes.

Suspendus au milieu des branches, ils purent appeler au secours ; après un quart d'heure environ ils virent arriver des paysans effrayés, qui craignaient de trouver plutôt deux cadavres que deux personnes presque saines et sauvées. Ils étaient tombés dans le clos du château de Farbus appartenant à M. Quarré de Boiry que l'on ne saurait trop remercier pour l'amabilité et le dévouement qu'il mit à secourir les deux naufragés.

### Le premier mois de persécution.

Paris, 8 mai 1880.

Le gouvernement s'est donné trois mois pour ouvrir, par des actes extérieurs et tangibles, la persécution qui s'était manifestée jusqu'ici par des menaces, des précédés inconvenants, révélant des résolutions à la fois haineuses et inquiètes, telles que les conçoit une mauvaise conscience troublée par le peur.

Dans trois mois il faudra passer de la résolution à l'action. Le premier de ces trois mois expire aujourd'hui.

Recueillons-nous à chacun de ces trois étapes, pour juger sagement les modifications que le temps apporte aux appréhensions et aux espérances qu'ont fait naître les décrets du 29 mars.

Ce premier mois a affirmé l'admirable unité de l'Eglise catholique. Elle est debout, tout entière, depuis le souverain Pontife jusqu'au dernier fidèle, attendant avec sang-froid les entreprises des persécuteurs.

La diplomatie républicaine a tenté une

négociation dont notre ambassadeur n'a pas pu achever de bégayer la formule. Léon XIII l'a regardé de son calme regard. L'envoyé de la République, honteux de rôle qu'on lui fait jouer, a rougi et s'est tu.

Les évêques de France se sont tous levés. Pas un n'a répondu aux espérances offensantes du gouvernement. Derrière les évêques, le clergé des paroisses a protesté de sa fraternelle sympathie, de son affectueux estime pour les religieux des communautés. Parmi ces communautés, les offres du gouvernement n'ont pu faire naître aucune dissidence. Elles veulent toutes subir le même sort, être frappées du même coup; elles repoussent avec dédain les faveurs hypocrites et éphémères qui seraient le prix d'une défection.

Les catholiques entourent leurs évêques, leurs prêtres et leurs autels résolus à les défendre et considérant comme un honneur de se subir avec eux les violences qui s'apprennent.

Armée innombrable qui ne rend pas coup, mais qui regarde en face les sectaires et les régiments exaspérés par une honte instinctive-furieuse de l'accueil fait à des entreprises qu'ils ne peuvent pas abandonner.

Le grand Condé dormait la veille de la bataille. M. Jules Ferry ne peut dormir, et il se promène. Il passe la revue de ses soldats, il inspecte les loges maçonniques, et il reçoit les acclamations des bandes dont il compose son armée. On vient de voir ces bandes pré-luder à l'œuvre pour laquelle elles excellent et, maltraitant dans les rues de Lille quelques citoyens inoffensifs, hurlant des chants sanguinaires ou obscènes et cassant les vitres des écoles catholiques.

Jamais les deux Frances, qui sont le cauchemar du ministre de l'instruction publique, n'ont paru en traits plus saisissants.

La France de M. Jules Ferry était groupée autour de lui, parlant un langage qui n'appartient à aucun idiome, fêtant les destructions annoncées et acclamant d'avance les actes d'oppression arbitraire tardant trop à s'exécuter.

Notre France à nous entendait, à la même heure, un jeune et éloquent orateur, défendant la liberté de sa foi et l'honneur de sa patrie, exprimant noblement le sentiment de tous ses auditeurs, encourageant et soutenant par une grande cause qui peut seule inspirer.

En 1870, nous avions vu deux Frances: celle des préfetures et celle des champs de batailles. En 1880 nous retrouvons ces deux Frances, que personnifiaient à Lille M. Ferry de M. Jacquier: la France des décrets du 29 mars en face de la France chrétienne défendant son droit.

LES TROIS - RIVIERES.

JEUDI 10 JUIN 1880.

Depuis plusieurs années on a souvent mis en question la valeur morale du parti conservateur et du parti libéral et l'on a fait bien des efforts pour démontrer que l'un était aussi chrétien que l'autre et méritait une confiance égale.

A l'époque de la création de l'avenir et de la formation du parti rouge c'était tout le contraire qui avait lieu. Des deux partis qui se trouvaient en face, l'un affectait du mépris pour tout ce qui se rattachait aux idées chrétiennes et aux pratiques religieuses, tandis que l'autre s'appuyait sur ces mêmes idées et ces mêmes pratiques.

La lutte ne fut pas égale, car notre peuple naturellement religieux avait autant d'horreur pour l'impie et que pour les impies, et les rouges durent cacher leur drapeau.

C'est alors que naquit le libéralisme qui fait maintenant école. Sous des dehors trompeurs et séduisants, il se répandit silencieusement dans toutes les classes de la société et y prit les mille formes que l'on connaît. Sans nier en apparence à l'Eglise l'autorité et le respect qui lui est dû, il s'efforça de montrer qu'il existe dans l'état un corps plus grand et méritant plus de respect et de soumission que l'Eglise. Et pour que cette doctrine fit plus facilement son chemin il ressuscita toutes les discussions passées que l'hérésie ou la tendance à l'hérésie avait soulevées sur la nature des deux pouvoirs afin de diviser si c'était possible le clergé sur ces questions et de ruiner son autorité.

Les partis jusqu'alors si tranchés perdirent peu à peu leurs anciennes lignes de démarcation et l'on vit alors les libéraux se diviser à tous les excès contre l'Eglise, tout en prétendant être de plus excellents catholiques que leurs adversaires.

Toutes ces nouveautés ne pouvaient être condamnées à la fois et c'est ce qui fit que le libéralisme put pendant un temps prétendre qu'il avait droit de cité dans l'Eglise catholique.

Mais cet état de chose ne pouvait durer et le temps arriva bientôt où l'ivraie dut être séparé du bon grain. Déjà plusieurs condamnations avaient atteint le libéralisme, mais il n'en est pas de plus frappante que celle qui vient de porter nos seigneurs les Evêques dans leur récent mandement.

En effet de quel parti est la doctrine de l'influence indue et de l'appel comme d'abus contre la liberté de la chaire et du confessionnal? N'est-ce pas le parti libéral, exclusivement qui a inscrit sur son drapeau: pas d'influence indue, pas de cléricalisme?

N'est-il pas évident que ce parti est mauvais puisque ses membres ne peuvent travailler à réaliser son programme avoué sans être déclarés hors de l'Eglise?

Si jusqu'à ce jour il a été difficile pour certaine personne de distinguer dans les partis en lutte celui dont ils devaient s'éloigner peut-il y avoir maintenant quelq'hésitation?

Nous l'espérons, le peuple canadien divisé jusqu'à ses derniers temps ne tardera pas à rentrer dans un état plus calme car l'enseignement de nos seigneurs les Evêques vient de lui montrer du doigt ses plus mortels ennemis, ceux qui le divisent et le mène à sa ruine.

Le Crédit Foncier français.

Comme nous l'avons déjà annoncé, toutes les négociations relatives à cette nouvelle institution ont été terminées pendant le séjour de MM. Wurtele et Carrier à Paris. Il ne reste plus que l'octroi de la Charte par le gouvernement, ce qui se fera pendant la session actuelle, puis cette institution pourra commencer immédiatement ses opérations.

Voici les noms des MM. qui demandent cette charte:

Le comte Raphaël Maximilien Cahu Dauveur, chevalier de la légion d'honneur, banquier, de Paris, Edouard-Jean Jobert, officier de la légion d'honneur et vice-président du conseil d'administration des banques, de Paris, Charles L. Sautter, chevalier de la légion d'honneur et directeur de la banque de Paris, Etienne Moranges, de Paris, l'honorable J. A. Chapleau, l'honorable E. T. Paquet, Jonathan S. C. Wurtele, C. R. M. P. P., et N. Carrier, de Lévis. Comme on le voit si l'honorabilité et le crédit des promoteurs d'une entreprise sont une des conditions de son succès, on peut augurer favorablement de celle dont nous venons de parler.

Comme son nom l'indique cette institution de crédit foncier aura à sa disposition des capitaux français qu'elle placera en ce pays sur garanties immobilières. On dit que ces capitaux s'éleveront à 15 ou 20 millions.

En tous cas se sera une affaire splendide pour la Province de Québec et ceux qui l'auront conduite à bonne fin mériteront les plus grands éloges.

On ne saurait calculer d'avance tous les avantages qui résulteront de l'importation de ces capitaux français; mais il y en a trois d'une importance majeure et qui seront la conséquence immédiate de ce surcroît de numéraire dans le pays. Ce sera d'abord la diminution de l'usure qui ruine le Commerce et l'Agriculture. La facilité d'emprunter à 6 ou 7 pour cent restreindra considérablement le cercle d'opérations des usuriers qui extorquent de dix à 15 pour cent; quant aux garanties, il est évident que ces derniers ne sont guère plus abordables que les Cies de prêt les plus rigoureuses.

Un des autres avantages ce sera de diminuer l'émigration dans les campagnes puisque l'expérience prouve à l'évidence que ce sont les prêts usuraires qui ruinent les cultivateurs, les chassent à l'étranger et sont, enfin de compte, une des causes les plus actives de l'émigration.

Enfin les capitaux français ne pourront manquer d'attirer ici comme nous l'avons dit antérieurement, une foule d'industriels, de spécialistes, qui viendront étudier nos ressources agricoles, minières et autres. Et nous pouvons dire avec certitude que ces ressources sont si riches que du moment qu'elles seront connues, leur exploitation s'imposera d'elle-même à raison des bénéfices qu'elles pourront donner. A part nos immenses étendues de terre colonisable et les mines d'or assez riches, dit-on, de la Beauce, est il un pays plus riche que le nôtre en bois, en minerais de fer, en phosphate, en pouvoirs d'eau magnifiques? Ayons au pays des industriels et des spécialistes sérieux qui constatent ces richesses, et les fonds pour l'exploitation viendront d'eux-mêmes. Nos rapports avec les hommes d'affaires français ne peuvent manquer sans doute de faire beaucoup en faveur de ces développements que nous venons d'indiquer.

Assemblée Législative.

Séance du 4 Juin.

L'Hon. Lynch annonce qu'il sera présenté une loi pour modifier l'acte concernant les enquêtes des coroners.

L'Hon. Loranger dit que le gouvernement a reçu une lettre de M. Fergusson offrant sa démission comme coroner du District de Beauharnois.

M. Gagnon propose une adresse pour la réorganisation de la Cour des Commissaires à la Rivière Ouelle. Il se plaint des destitutions faites par le gouvernement et particulièrement de la conduite des Hons. Flynn et Paquet qui auraient du avoir des égards pour leurs anciens amis.

L'Hon. Flynn répond qu'il ne voit pas ce que le gouvernement doit à l'opposition et à ses amis qui ont fait tout en leur pouvoir pour ruiner la réputation des ministres. Le gouvernement veut la modération, mais quand la bonne administration de la chose publique réclame des réparations, il ne reculera pas devant son devoir.

M. Tarte dit que le gouvernement ne doit pas craindre d'affirmer qu'il est conservateur et que c'est à cette condition seule qu'il méritera l'appui de tous les vrais conservateurs.

M. Langelier demande tous les documents relatifs à la session du chemin de fer du Nord au gouvernement par M. McGreevy.

Une discussion s'engage à ce propos au sujet d'un chèque de \$50,000 donné à M. McGreevy par Joly.

L'Hon. Robertson accusa ses prédécesseurs de grossières irrégularités puisque ce chèque

avait été donné sans la connaissance du département et qu'il n'y avait pas de fonds pour le payer. Deplus tous les départements avaient excédé leurs crédits, même le commis-comptable; il y avait encore outre cela, un chèque de \$30,000 payable sur la Banque de Montréal et un autre de \$90,000 pour achat de terrain.

L'Hon. Chapleau, M. M. Irvine, Langelier et Joly parlèrent longuement sur la question.

La séance se termina par l'introduction de quelques Bills publics.

Séance du 7 juin.

Plusieurs pétitions pour continuation d'oc-trois sont lues et reçues.

Les bills suivants sont introduits, savoir: M. Langelier.—Bill intitulé: «Acte concernant l'établissement des Terres de la Couronne.»

Hon. M. Loranger.—Bill intitulé: «Acte concernant le Barreau de la Province de Québec.»

Hon. M. Loranger.—Bill intitulé: «Acte pour amender l'acte concernant l'Economie interne de la Chambre.»

M. Mathieu.—Bill intitulé: «Acte pour amender la chapit 79 des statuts refondus pour le Bas Canada, intitulé: «Acte concernant la cour de circuit.»

M. Lynch.—Bill concernant les enquêtes par le coroner.

Hon. M. Paquet.—Bill concernant l'Instruction publique.

M. Marion, le député nouvellement élu pour le comté de l'Assomption, fait son entrée en Chambre; ses parrains sont l'hon. M. Chapleau et M. Taillon. M. Marion prend son siège du côté ministériel.

M. Picard fait l'interpellation suivante: Est-ce l'intention du gouvernement de compléter le *loop-line* de Trois Rivières? Si non, comment le gouvernement se propose-t-il de tirer parti des bouts déjà faits?

Hon. M. Chapleau répond que la chose est sous considération.

M. Gagnon fait motion pour des explications relatives à la destitution de M. Quesnel, d'Arthabaska, et de M. Beaudry, de Beauharnois, etc.

Il dit que quelque-une des nouvelles nominations a probablement motivé le vote de M. Shehyn sur la question de l'abolition du Conseil législatif.

Hon. M. Loranger cite des révoications qui ont été faites par les libéraux sans raison aucune.

Hon. M. Langelier.—Nous n'étions pas au gouvernement de conciliation.

M. Tarte.—Il s'en fait de beaucoup.

Hon. M. Loranger dit que quant aux raisons qui ont motivé le vote du député de Québec-Est, sur la question de l'abolition du Conseil législatif, il n'appartient pas au gouvernement de les apprécier.

M. Lafontaine (Shefford) fait motion pour qu'une humble adresse soit présentée au lieutenant-gouverneur, relativement aux changements faits dans la Cour des commissaires de Roxton.

M. Lafontaine dit que tout gouvernement a certainement le droit de démettre, dans certains cas, les membres des commissions en question; mais que dans le cas actuel, le ministère a commis une faute impardonna-ble et que les nouveaux commissaires de Roxton ne sont pas du tout qualifiés pour remplir convenablement cette charge.

Hon. M. Langelier propose qu'une humble adresse soit présentée au lieutenant-gouverneur concernant le règlement des réclamations de la Province de Québec contre la Province d'Ontario, etc.

Après une longue discussion sur la question, la séance est levée à 6.20 heures.

INFORMATIONS.

Il est rumeur que M. Chs. Thibault, avocat de Montréal sera nommé magistrat stipendiare dans le Nord-Ouest.

Plusieurs changements ont été faits dans le personnel du chemin de fer du Nord. M. J. T. Prince a résigné comme surintendant de la division Est, et M. C. A. Scot a pris le contrôle des deux divisions comme assistant-surintendant et expéditeur des trains, M. Sénécal étant surintendant général de toute la ligne. M. Hall a remplacé M. Cotter comme agent à Québec, M. Edouard Gingras a été nommé agent du fret, MM. J. Goveney, W. M. Andrews et Talbot, commis à la gare du Palais. On a beaucoup réduit le personnel, sur toute la ligne, dans un but d'économie.

Une dépêche reçue de Paris par M. L. H. Fréchet lui annonce que ses deux derniers ouvrages; *Flours, Boréales*, poésies, et les *Oiseaux de neige*, sonnets, viennent d'être couronnés par l'Académie française. C'est la première fois qu'un ouvrage canadien reçoit cette distinction.

Nous voyons avec plaisir par le dernier numéro de la *Gazette Officielle du Canada* que la formation d'un nouveau bataillon, qui sera canadien-français, vient d'être autorisée. Il s'appellera le 85e et se composera de la compagnie d'infanterie de St Jérôme, du village St Jean-Baptiste, de Laprairie, de Côte St Paul, de Longueuil. M. Julien Brosseau, nommé en même temps Lt colonel, en reçoit le commandement.

Nous sommes aussi heureux de voir que le bataillon provisoire des Trois-Rivières

devient bataillon régulier sous le nom de 86e bataillon d'infanterie des Trois-Rivières. Ce bataillon existe depuis 1876 et il était au nombre de ceux qui se sont rendus bravement à la frontière lors de l'incursion fénienne en 1870.

Il a, de plus, en l'honneur de fournir le premier milicien canadien qui ait remporté le prix au concours de tir de Wimbledon. Ses zélés officiers, entre autres le major Lambert, méritent des éloges pour leur dévouement à l'avancement de notre milice.

Nouveau Monde.

M. J. B. L. Villemure, de St. Jérôme, a été nommé conseiller législatif pour la division des mille-Isles, en remplacement de feu l'hon. F. H. Lemaire.

Cet honorable monsieur a été présenté hier, au Conseil, par les honorables MM. DeBoucherville et de LaBruyère.

On dit qu'une compagnie de capitalistes américains est disposée à consacrer un capital de \$2,000,000 pour exploiter les mines d'or de la Beauce. Ces mines ont donné jusqu'à présent les résultats les plus satisfaisants.

Nous apprenons, dit l'*Univers*, la mort du marquis Arthur Charette de Boisfoucauld, décédé soudainement à sa ville de la Bernerie à l'âge de 59 ans. Cette mort fait, croyons-nous de l'illustre général de Charette le chef de sa maison.

Un jeune homme nommé Archambault a fait la découverte d'une mine d'argent. Les essais faits par le Dr. Grant en démontrent la richesse. On ne sait pas exactement où se trouve cette mine, mais il est certain qu'elle se trouve au bas de la rivière des Outaouais.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur et Madame Robitaille ont donné une soirée musicale, samedi, à Spencer Wood, qui a été tout à fait charmante. Il y avait une centaine d'invités. Son Excellence le gouverneur-général honorait la réunion de sa présence.

Le cabinet fédéral se réunira au complet, vers le 10, juin pour nommer le lieutenant-gouverneur d'Ontario, le percepteur des douanes à Toronto et un juge pour Manitoba.

La frégate française la *Clorinde* portant le pavillon du capitaine de Varennes, commandant de la station navale de Terre-Neuve, est arrivée vendredi, en rade d'Halifax. Les saluts et les visites d'usages ont eu lieu avec l'amiral McClintock, la citadelle et les forts. L'état-major du commandant de Varennes se compose des officiers suivants: M. Tuech, capitaine de frégate et second; MM. Prouteau, Valery, Swenchi, Soudois et Lebastie, lieutenants de vaisseau; Dr Keiffer, le sous-commissaire Hervé, plus cinq aspirants.

Un chapitre des duels.—Un duel a eu lieu à Angoulême entre le rédacteur du journal Bonapartiste, le *Journal Universel* et le rédacteur du journal républicain de province. Le premier a été légèrement blessé. Le journal français le *Télégraphe* annonce que l'état de Rochefort est alarmant. La fièvre s'est emparée de lui et il est probable qu'il ne survivra pas au coup d'épée qu'il a reçu dans son dernier duel avec Koechlin. Le rédacteur du *Voltaire* s'est battu en duel vendredi avec un membre du Jockey Club. Le journaliste a été blessé. Le Prince de Santa Severina et M. de Fronsac se sont battus sur la frontière belge. Le prince a été blessé. Ollivier, Pain et Lepelletier, collaborateurs du journal radical le *Mot D'ordre*, ont télégraphié de Lyon, où ils sont retenus pour l'élection de Blanqui qu'ils acceptent le cartel qui leur a été lancé par les rédacteurs du *Gaulois*. Ils ont choisi parmi ces derniers Weiss et Robert Mitchel.

La colonisation.

Québec, 2 juin 1880.

Révd Père Zach. Lacasse, O. M. I. Québec.

Mon Révérend Père,

Connaissant et désirant favoriser autant qu'il dépend de moi votre zèle pour la colonisation de nos terres par nos compatriotes, je vous nomme par les présentes l'apôtre de cette belle et importante œuvre dans l'archidiocèse de Québec. Vous y avez pouvoir de prêcher et confesser dans toutes les paroisses et missions, et je prie tous les membres du clergé de vous faciliter l'accomplissement de votre excellente mission. Vous rendrez aussi un grand service à la religion et à la patrie en prêchant contre le luxe et l'impertinence, qui sont aujourd'hui les deux principaux obstacles à la prospérité de notre patrie. Je prie Dieu de bénir votre zèle et de vous donner lumière, force et santé pour mener à bonne fin cette entreprise si importante pour sa gloire, pour le salut des âmes et pour le bien de notre cher pays.

Je suis heureux de vous informer que Nos Seigneurs les Evêques de la Province, à qui j'ai parlé de mon projet de former au plus tôt une société de colonisation dans mon diocèse ont fortement approuvé ce dessein et qu'ils se proposent d'encourager cette œuvre dans leurs diocèses respectifs. Vous êtes autorisé à publier la présente lettre si vous croyez que cela puisse être utile.

Veillez agréer, Mon Révérend Père, mes meilleurs souhaits et l'assurance de mon sincère attachement. E. A. Arch. de Québec.

Les journaux qui s'intéressent à l'œuvre de la colonisation, sont priés de reproduire.

Incendie désastreux.

La nuit dernière, vers 1.15 h., la population de Chambly, éveillée aux cris de: «Au feu!» eut la douleur d'apercevoir l'église de l'endroit enveloppée dans les flammes. Malgré tous les efforts possibles pour combattre le terrible élément, on ne put le maîtriser, et en peu de temps cet édifice fut réduit en cendres. L'église était en pierre.

Les pertes s'élevaient à près de \$30,000. Il n'y a qu'une faible assurance, à l'Assurance Mutuelle des Fabriques. On n'a rien pu sauver; l'orgue, les vêtements sacerdotaux etc., tout a été détruit. Le feu a pris naissance dans un chemin couvert en bois, adossé à l'église. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

Durant la nuit, les deux gardiens de l'écluse ont passé, l'un vers minuit, l'autre un quart d'heure plus tard, près de l'église, et n'ont rien vu d'étrange. De plus, le zélé curé de l'endroit, M. A. Thibault a, suivant sa coutume, regardé aux environs de l'église et du presbytère, vers minuit, mais n'a rien vu qui pût faire soupçonner l'approche de ce terrible malheur; et ce n'est qu'une heure plus tard que l'on aperçut les flammes en train de dévorer l'édifice.

M. le curé Thibault est, cela va sans dire, très désolé du malheur qui vient de fondre sur sa paroisse. Nous espérons que les habitants de cette localité ne se laisseront pas abattre par ce revers, et qu'avant longtemps ils auront un nouveau temple.

C. de M.

NOUVELLES LOCALES.

On nous apprend que Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières a failli être victime d'un grand accident à Pierreville, village sauvage ou elle est en visite pastorale. Le défilé de la procession avait à peine dépassé l'endroit où se trouvait un canon que l'on tirait en signe de joie, que la pièce éclata en mille morceaux. Heureusement Sa Grandeur ni aucune autre personne n'ont pas été blessées. Il est rumeur que deux sauvages avaient surchargé le canon à dessein et qu'il y aura enquête à ce sujet.

Les Rvdes. Sœurs et les élèves du Couvent de Gentilly ont fait au curé de la Paroisse, le Rvd. M. Dostie, à l'occasion de sa fête, l'offrande de son portrait.

La fête a été charmante et marquée au cachet de l'affection toute filiale dont le digne pasteur est l'objet.

Le cadeau est une œuvre d'art qui ne fait qu'ajouter à la réputation de M. Rho, artiste peintre de Bécanour.

Le portrait est de grandeur naturelle, l'expression est parfaite, la pose aisée, le coloris brillant de fraîcheur. Les paroissiens ont été invités à voir cette œuvre exposée dans les salles du couvent et tous l'ont trouvée magnifique. Ce gracieux cadeau, tout en faisant honneur à l'artiste, sera un précieux souvenir au digne pasteur de Gentilly.

Nous voyons avec plaisir que l'on est à faire, à l'intérieur de la gare de cette ville, les changements que le public réclamait depuis si longtemps. D'après les nouvelles dispositions, les voyageurs auront des salles d'attente convenables et n'auront plus à souffrir les inconvenients nombreux qui existaient auparavant alors qu'il n'y avait qu'une salle commune qui laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la propreté et du bon ordre.

On a commencé lundi à poser le balast sur le chemin du Nord. Le gravier est pris sur le chemin des Piles pour les sections avoisinantes.

Une huitaine de navires sont actuellement à prendre des chargements de bois dans notre port.

M. D. E. Frigon de cette ville a été nommé agent des vignobles de la Pointe-Claire, propriété de MM. Menzies & Cie.

Toutes les commandes pour plants de vigne pourront lui être adressées.

Les vignes de la Pointe-Claire sont sans contredit les mieux adaptées au climat et celles qui offrent le plus de chances de succès.

La Cour d'Appel siégeant à Québec, le 4 et 5 Juin, rendu jugement dans les causes suivantes de notre district.

Corporation des Trois-Rivières, appelante et Louis Lessard, intimé, jugement en faveur de l'appelante, Tessier, dissident; Corporation des Trois-Rivières appelante et Joseph Lambert, Intimé, idem;

Boudreaux, appelant, et Dorais, intimé, jugement confirmé;

Beaupré & al, appelants et Bourbeau, intimé; jugement en faveur des appelants.

McGreavy, appelant, et Paillé, intimé; jugement confirmé.

McGreavy, appelant, et Gagné, intimé, jugement renversé et permis à l'appelant de répondre aux faits et articles.

Honau, Appelant et Champoux, Intimé, jugement en faveur de l'Appelant.

Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen Mons. Henri Balcer est de retour d'Europe après un voyage de plusieurs mois. Il est revenu en excellente santé et enchanté de son voyage.

Cette année les estacades à la tête de la chute Shawenigan ont été tendues plus à

bonne heure que de coutumes et ce fait a été cause que les nommés Caron et Gélinas ont failli se noyer. Dans les hautes eaux, il se forment des courants si forts que les estacades enfoncent tout à coup sous l'eau ce qui met en péril la vie des personnes proposées à la garde des estacades. Les nommés Caron et Gélinas ont été ainsi précipités à l'eau et n'ont du leur salut qu'à leur grand sang froid, autrement ils étaient emportés dans la chute.

Signalement d'un inconnu, trouvé mort le 8 Juin dernier, dans le fleuve vis-à-vis Champlain : Homme robuste. Taille 5 pieds 8 pouces. Cheveux noirs, coupés courts. Très peu de barbe. Il portait une blouse à taille en drap noir, une veste grise et des pantalons en tweed gris fer. Chemise grise sans collet. Souliers à boucles.

Marque d'identification.—Une dent incisive à la mâchoire supérieure était partie, et la canine du côté gauche était remplie avec de l'or. La dernière phalange du second orteil du pied gauche était depuis longtemps.

**PELERINAGE**  
LE 16-17 COURANT.

Le Vapeur L'Etoile partira du quai de Champlain vers huit heures; il se rendra directement à Ste. Anne, et revenant le lendemain les pèlerins auront trois heures à Québec. Prix aller et retour \$1.00.

**PAIN-KILLER.**—En jetant un coup d'œil sur les colonnes d'annonces, on remarquera que le vieil ami des malades, le Pain-Killer de Perry Davis paraît sous une toilette plus coûteuse qu'à l'habitude. Cette magnifique annonce est bien disposée pour frapper la vue et convaincre. Nous ne connaissons rien de plus concluant en faveur d'un article que les témoignages d'un aussi grand nombre de citoyens bien connus, spécialement de ceux qui parlent sur une expérience de plusieurs années comme c'est le cas pour le Pain-Killer de MM. Perry Davis & Lawrence. Ces Mes. nous informent qu'ils sont forcés de renouveler leurs annonces non parce que le Pain-Killer perd sa popularité, mais pour mettre le public en garde contre les nombreuses contre-façons et les mixtures frauduleuses que l'on vend actuellement, beaucoup n'ont aucun mérite et se vendent sous le nom du vrai Pain-Killer.

Il est devenu de mode en Canada chez une certaine classe de vendeurs d'avoir en main toute espèce de chose pourvu que ce soit bon marché, spécialement en fait de remèdes. Un peu de temps ils ont ainsi une collection de contre-façons qu'ils substituent quand le client s'y prête. Un commerçant honnête doit se respecter d'avantage et ne jamais commander à son semblable ou le lui imposer, un article qu'il ne connaît pas bien qu'il puisse lui donner de bons profits. Dans cette spécialité, le manque de soin peut coûter la vie et personne n'a le droit de traiter légèrement une matière si importante.

Le Pain-Killer de Perry Davis a été employé depuis si longtemps par le public avec un succès croissant que nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de meilleur remède pour les milliers d'indispositions dont on souffre et nous le recommandons chaleureusement.

On mande de New-York : On installe en ce moment dans Tammany Hall un chef-d'œuvre de mécanique, une merveilleuse horloge, qui, dit-on, dépasse en surprises et en difficultés vaincues celle bien connue de Strasbourg. Cette horloge est l'œuvre du professeur Félix Meir de Détroit qui a consacré une partie de sa vie à sa conception. Il l'appelle « American National Astronomical Clock », et est probable-ment avec raison, que c'est le plus complet et le plus ingénieux travail d'horlogerie qui ait été fait jusqu'à ce jour.

Cette horloge a 18 pieds de haut, 8 de large et 5 en profondeur. Elle pèse 4000 livres. Elle donne les heures, les minutes et les secondes dans 14 cités différentes du monde parmi lesquelles se trouvent Washington, San Francisco, Melbourne, Pékin, le Caire, Constantinople, St. Pétersbourg, Londres, Berlin et Paris. Elle signale les mouvements des planètes et mesure ces mouvements par saisons, année et course pendant 200 ans, y compris les années bissextiles. Dans son intérieur se trouve une musique cachée qui joue quand une figure qui représente la mort frappe l'heure. En même temps Washington paraît assis sous un dais et se lève tenant la déclaration de l'Indépendance dans sa main droite.

Un domestique en livrée ouvre une porte par laquelle entrent tous les présidents des États Unis qui défilent devant Washington en le saluant, puis sortent par une autre porte ouverte et fermée ensuite par un autre domestique. La ressemblance des figures est vraiment parfaite.

Les quarts d'heure sont frappés par un enfant les demie heures par un jeune homme et les trois quarts par un homme.—La South Church de Boston a offert déjà 45,000 dollars pour ce chef-d'œuvre dont le prix est de 50,000 dollars.

**UNE MERVEILLEUSE INVENTION.**

L'Arrachoir de souche de Mr. J. E. Trotter est une invention destinée à rendre les plus grands services au cultivateur. Sa puissance est incalculable et bien supérieure à tous les leviers jusqu'à ce jour en usage. On peut se le procurer chez M. TROTTER en face du marché à foire en cette ville, à bonne condition et à plus bas prix que toute espèce d'instrument du même genre. M. Trotter a fait breveter son invention. Trois-Rivières 8 Juin 1880.

**J. Q. PAGE, L. D. S.**

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen du Protoxyde d'Azote ou Gas bilairiant. Trois-Rivières, 21 mai 1876.

**NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.**

**P. V. AYOTTE,**  
PHOTOGRAPHE.

163 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe,

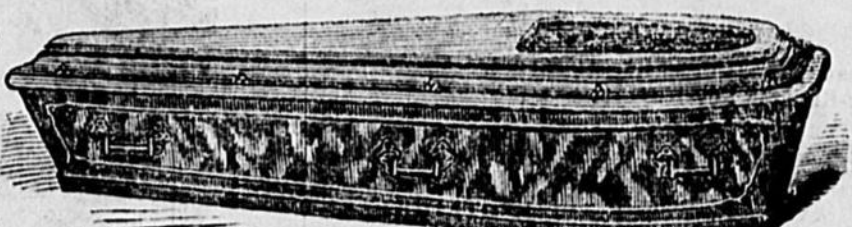
**25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal**

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier. Un ouvrier habile et expérimenté est attaché à l'établissement. N. B.—Mr. Ayotte continuera comme par le passé à prendre des photographies de toute grandeur et aux prix les plus réduits.

Corbillards de 1ère classe

Cercueils en bois et en métal.

Gants, Crêpes, Cierges, Habillements, etc., etc.



MONUMENTS EN MARBRE ET EN PIERRE GRISE.

**C. E. L. DESAULNIERS, Agent.**

No. 208, Rue Notre-Dame.—TROIS-RIVIERES.

**Le seul VIGNOBLE Beaconsfield**

**MENZIES & Cie. PROP.**  
**JOHN NELSON JR. GERANT.**

Vignoble Beaconsfield.—Etabli en 1877.—Vu qu'au moyen de certaines annonces trompeuses, on offre en vente des vignes que l'on dit provenir du vignoble Beaconsfield, mais qu'il n'y a pas d'autre vignoble que le nôtre à Beaconsfield ou ailleurs dans les environs, et les vignes que nous offrons en vente sont les seules vignes Beaconsfield que l'on puisse se procurer au Canada. Toutes ces vignes ont été plantées et cultivées à Beaconsfield, et nous garantissons que chaque vigne que nous vendons à cet endroit est véritablement et qu'elle est acclimatée à la province de Québec. Nous les avons remarqués en outre que M. Menzies a introduit la culture de cette vigne sur une grande échelle dans la province de Québec il y a trois ans, et que ce n'est que l'an dernier, lorsque son entreprise a été lancée de force, qu'il s'est associé avec M. Geo. F. Gallagher, aujourd'hui de la société Gallagher et Gauthier, qui a été chargé de ventes. Des instructions et des renseignements spéciaux seront donnés aux acheteurs. Correspondance sollicitée. Les commandes doivent être adressées à MENZIES & Cie Vignoble Beaconsfield, Beaconsfield.

**ATELIER**

**DE**  
**PEINTURE DECORATIVE.**  
233 RUE NOTRE-DAME.

**LAVOIE & BEAULIEU**  
Artistes Décorateurs,  
PEINTRES A FRESQUE, DOREURS

Imitateur, tapissiers, vitriers, blanchisseurs, peintres de maisons, d'églises, etc.  
Décorations d'Eglises, d'Antels, de Maisons, de Salles etc. MURS COULES, etc.  
SPECIALITE : Imitation de bois et de marbres de toutes espèces.

AUSSI :

Tableaux, Bannières, Drapeaux, Cottes d'Armes, etc., exécutés de manière à donner la plus entière satisfaction. Plans fournis sur demande. Les modèles de décoration européens les plus célèbres peuvent être examinés à leur atelier. Les ouvriers employés sont des plus habiles et des plus compétents. Ils se chargent d'exécuter avec soin toutes commandes faites à la campagne et aux Etats-Unis, aux mêmes prix qu'à la ville.

MM. Lavoie et Beaulieu peuvent indiquer les maisons églises, chapelles, etc., qu'ils ont peints et décorés, et qui leur ont valu de la part des connaisseurs éminents les témoignages les plus flatteurs.  
O. M. LAVOIE. D. A. BEAULIEU.

**CARDEUR DEMANDE.**

On demande un cardeur pour le 4 Juin prochain. Un jeune homme bien initié au métier de cardeur et pouvant en même temps conduire le moulin serait accepté pourvu qu'il soit muni de bonnes recommandations.

S'adresser à **GEDEON LEBLANC.**  
Stanford 19 Mai 1880.

**GRANDE ECONOMIE !!**

Poêles d'Été à l'Huile de Charbon,  
CHEZ  
**L. J. A. SURVEYER,**  
524 RUE CRAIG—MONTRÉAL.

Ces poêles sont ce qu'il y a de plus commode, de plus rapide, de plus économique, comme la lampe que l'on allume, ces poêles donnent leur chaleur immédiate et quand l'article est cuit, on les éteint de la même façon sans perdre de chaleur. De plus ils ne répandent aucune chaleur dans une chambre, sont toujours prêts, sauvent le bois et la peine considérable de l'allumer, conviennent à toute espèce de cuisine et sont très bon marché.

Métiers à étendre les Rideaux en dentelle, Couvertes et Châles, etc., etc., etc.  
Au moyen de ces métiers, les rideaux sont mieux préparés qu'aux buanderies et paraissent tout à fait neufs.  
Ces métiers sont simple ! durable !! bon marché.

**Electricité !**

**HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS.**  
VALANT DIX FOIS SON PRIX EN OR.—LA DOULEUR NE PEUT DURER QUAND ON EN FAIT USAGE.

C'est la médecine la meilleure marché qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille guérit un rhume de longue durée. Elle guérit parfaitement la otite, l'asthme, et le croup. Une valeur de cinquante centimes guérit le torticolis, les muscles, la névralgie, la contraction de l'épé-rite dorsale, et les douleurs et le mal dans aucune partie du corps, quel qu'en soit le siège et quelle qu'en soit la cause, elle fera toujours du bien. Une valeur de vingt-cinq centimes a guéri de nombreux cas de dysenterie chronique et de sang.

Une cuillerée à thé guérit la colique en 15 minutes. Elle guérit tous les cas d'hémorrhoides qu'ils est possible de guérir. Six ou huit applications guérissent certainement tous les cas d'inflammation de la poitrine. Pour des contusions, si on l'applique souvent, il n'y a pas la plus légère décoloration la peau. Elle arrête la douleur d'une brûlure aussitôt qu'on l'applique. Elle guérit les pieds glacés, les cors, les ulcères et les verrues, et les blessures de tous les genres, sur l'homme ou sur les animaux.

Des faux de cette imitation. Demandez l'hille électrique du Dr. Thomas. Assurez-vous s'il porte la signature de N. S. Thomas sur l'étiquette, et si les noms de Northrop et Lyman sont soufflés dans le verre de la bouteille et n'en n'en prenez pas d'autres.

En vente chez tous les vendeurs de médecine : Prix 25 cents.

N. S. THOMAS, PHARM. N. Y.  
ET NORTHROP & LYMAN, NEWCASTLE, Ont.  
Soleils Agents pour la Puisseance.

NOTE.—Electricité—Choisissez et Electricité.  
11 avril 1878.

**AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

Des Soumissions cachetées, adressées au sousigné, (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux) et portant à l'endroit « Soumissions pour travaux, Canal Grenville » seront reçues à ce Bureau, jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Est et de l'Ouest, le TROISIEME jour de JUIN prochain, pour la construction de deux portes d'écluses et autres travaux, à Greece's Point, ou à l'entrée inférieure du Canal Grenville.

Une carte de la localité, ainsi que les plans et devis des travaux à faire, peuvent être vus à ce Bureau et au Bureau de l'ingénieur, résident à Grenville, le et après JEUDI, le 20 MAI courant, et l'on peut se procurer des formules imprimées de soumission, à chacun de ces deux endroits.

Les entrepreneurs devront se rappeler qu'aucune soumission sera prise en considération à moins d'être faite strictement d'après les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun des associés ; et de plus un chèque de banque pour la somme de \$2,000 doit accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si la soumissionnaire refuse d'accepter le contrat aux prix et conditions mentionnés dans sa soumission.

Les chèques seront rendus aux personnes dont les propositions ne seront pas acceptées. Comme garantie de l'exécution du contrat, l'entrepreneur ou les entrepreneurs qui ont fait des offres au gouvernement et dont la soumission sera acceptée, auront à faire un dépôt de cinq pour cent sur la somme totale du contrat. Ce montant devra être déposé au crédit du receveur, à huit jours de date de cet avis. La somme envoyée avec la soumission formera partie du dépôt.

L'entrepreneur n'aura droit qu'à quatre-vingt dix pour cent sur la somme des travaux exécutés tant que l'ouvrage ne sera pas complètement terminé. Le déparlement ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,  
F. BRAUN,  
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer  
et Canaux,  
Ottawa, 13 Mai 1880.

**NOUVEAUTES ! NOUVEAUTES !**

**NOUVELLE MAISON**

**ROCHELEAU & MOREAU**

NO. 161 RUE NOTRE-DAME  
TROIS-RIVIERES.

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Étoffes de tout genre pour habits de

**DAMES ET DE MESSIEURS,**

d'Articles de Fantaisies et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce.

Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement pour les habits sur commandes.

Hardes faites, dernier goût pour la coupe, choix varié dans les Stoffes, etc., etc. Articles de dernière mode.

**Prix Modérés.**

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

**ROCHELEAU & MOREAU**



**TEMOIGNAGES DE SOI-MÊME**  
EN FAVEUR  
—DU—  
**PAIN-KILLER.**

**Insinuation 1ere.**

Si vous désirez vous assurer vous-même, votre famille, et vos amis, un monde de souffrance, qu'ils endurent à présent sans raison, et aussi vous ménager bien des piastres pour les comptes des docteurs. Allez tout de suite à l'apothicaire le plus près et achetez quelques bouteilles de PAIN-KILLER.

**Insinuation 2.**

Demandez à votre apothicaire, épicier, pour une bouteille de PAIN-KILLER. Si vous la donne sans cérémonie, demandez-lui quand il prend votre quart de piastre de votre poche, si c'est le vrai, fait par PERRY DAVIS & FILS, en même temps examinez l'expression de son visage. Vous pouvez facilement voir si sa conscience est en bon état, et regardez bien aussi la bouteille.

**Suggestion 3.**

Quand vous demandez pour une bouteille de PAIN-KILLER et que le monsieur du magasin vous dit : nous venons justement de finir notre assortiment, mais nous avons un autre article qui est tout aussi bon et qui se vend le même prix c'est-à-dire 25 cents. Tournez-vois, tenez et dites : "Bonjour, monsieur !" Cet homme pense plus aux deux ou trois cents de profit qu'il en retire que de votre santé ou bonheur.

**Suggestion 4.**

Prenez garde aux mélanges sans mérite, composés de saletés grasses qui vous sont offerts dans presque tous les magasins que vous entrez, dans lesquels les marchands malhonnêtes essaient de faire passer pour substitut du PAIN-KILLER. Ces mélanges sont préparés expressément pour se vendre sur la renommée du PAIN-KILLER, mais n'ayez rien à faire avec eux.

**Suggestion 5.**

Si vous ne pouvez pas obtenir le PAIN-KILLER réel dans votre localité (un fait qui n'est pas probable) vous devriez vous adresser aux propriétaires, et en envoyant la somme de \$3.00 une douzaine de bouteilles de largeur ordinaire, ou une demi douzaine de grandes bouteilles vous seront envoyées, les dépenses payées en avance, à l'adresse la plus près des chars dans la Puisseance.

**POURQUOI faire des expériences avec des mélanges**

sans réputation, quand le PAIN-KILLER reconnu de tous le monde qui soutient sa réputation plus de 40 ans, qui peut être obtenu de tous les apothicaires dans la Puisseance.

**LISEZ CE QUI SUIT :**

OTTAWA, Ont., 2 Mars 1880.  
Le soussigné a vendu le Pain-Killer de Perry Davis pour les 22 dernières années, et peut avec toute confiance le recommander comme un remède sûr pour le Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, les Rhumes Chroniques, les Bronchites, les Brûlures, etc., etc. Je sais qu'il a guéri un Mal de Gorge Syphilitique de deux ans de durée, quand tous les autres remèdes avaient échoué. Le malade en pris une cuillerée à thé dans de l'eau trois fois par jour, en gargarisant la Gorge trois fois par jour comme suit : une cuillerée à thé dans un verre à vin d'eau, servant comme gargasme. Votre, etc. H. F. MCCARTHY.

MAITLAND, Ont., 26 Février 1880.

J'ai beaucoup de plaisir d'ajouter aux nombreuses recommandations que vous avez déjà reçues, tant qu'à la valeur de votre Pain-Killer. Je l'ai vendu et je m'en suis servi dans ma famille pour plus de 30 ans, et je n'hésite pas de dire qu'il est le meilleur de tous les remèdes patentés dont je me suis servi pour les choses qu'il est recommandé : et plus que cela toutes les personnes auxquelles je l'ai vendu ont été parfaitement satisfaites de son pouvoir, et je connais bien des personnes qui ne se coucheraient pas le soir sans être certaines qu'il y a dans la maison une bouteille de Pain-Killer de Perry Davis. Tous ceux qui s'en servent avec promptement, s'en servent encore ; il fait des amis et les retient.

Vous respectueusement,  
JOHN DUMBRILLE, Apothicaire.

SPENCERVILLE, Ont., 26 Février 1880.

Nous avons beaucoup de plaisir de pouvoir certifier que nous gardons constamment le Pain-Killer de Perry Davis depuis plus de 30 ans. Durant lequel temps il s'est placé à la tête de toutes les autres préparations patentées, et est devenu un vrai et fidèle remède de famille. Il ne demande aucun effort de notre part pour le vendre, comme il est un article aussi indispensable dans notre magasin que la fleur.

W. F. IMRIE & CIE.

MADOC, Ont., 16 Février 1880.

Cela me donne beaucoup de plaisir de dire que durant ma vocation d'apothicaire qui est de plus d'un quart de siècle, je puis certifier que votre juste et célèbre Pain-Killer n'a pas occupé moins de la première place partout où il a été appelé. Mes pratiques en parlent avec louange et je n'aurais cessé de vous envoyer les témoignages qui montrent son haut mérite et sa valeur intrinsèque s'il était nécessaire, mais il n'en a pas besoin. Il devrait être appelé "Excelsior Pain-Killer." Je me flatte de n'en être jamais priver dans mon magasin. Votre très respectueux,  
JOHN G. DEANS.

STOCCO, Ont., 17 Février 1880.

Nous avons beaucoup de plaisir de pouvoir dire que le Pain-Killer tient sa place comme le vrai et fidèle remède de famille. Quoiqu'il y a beaucoup d'autres remèdes en vente ; quelques-uns ayant presque le même nom tel que Pain Relief, Pain Remover, Pain Destroyer, et des noms semblables, nous trouvons que le monde en connaît la différence, qu'ils sont certains de demander le Pain-Killer de Perry Davis. Nous le vendons depuis plus de 30 ans. Votre très respectueux,  
P. & P. MURPHY.

PORTLAND, Ont., 9 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis plusieurs années avec des résultats qui le recommande avec justice. Comme remède de famille nous le pensons indispensable, n'étant pas non seulement comme un soulage-douleur mais pour les Rhumes, Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement adapté. Je m'en suis servi moi-même surtout comme onguent, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. J'annonce le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et méritant notre approbation. Je vous envoie ce certificat afin que vous puissiez assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre ami véritable,  
THOS. GRAHAM.

ESCOTT, Ont., 4 Mars 1880.

Par ceci nous certifions que nous nous servons du Pain-Killer de Perry Davis, depuis plusieurs années, dans notre famille. Nous le considérons comme utile et nécessaire, un article qui devrait être dans toutes les familles comme une ressource dans tous les cas d'accidents et dans les attaques soudaines de fièvre.

HEREMIAH CURTIN.  
J. J. DOWSLEY.  
JOSEPH P. REDMOND.  
ARCH. GREER.

MAITLAND, Ont., 26 Février, 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis plus de 30 ans. Je l'ai porté sur moi durant toute la guerre Américaine. Je crois que je suis mort il y a longtemps, si cela n'avait pas été pour le Pain-Killer. Je pense qu'il est le meilleur remède du monde pour tout ce qu'il est recommandé. Votre ami véritable,  
N. W. LAFONTAINE.

PORTLAND, Ont., 26 Février, 1880.

J'ai vendu le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 30 ans, et j'ai toujours obtenu une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède.  
S. S. SCOVILLE.

PERSCOTT, Ont., 3 Mars, 1880.

Je vends le Pain-Killer depuis dix-neuf ans dans cette place, et je puis avec sûreté le recommander au public pour les maux donnés dans votre circulation. Je puis vous assurer que mes pratiques en parlent bien comme un remède général dans la famille. Il prend la première place parmi toutes les autres préparations semblables. Votre ami véritable,  
GEO. BIRKS.

COBURG, Ont., 3 Mars, 1880.

Je vends le Pain-Killer de Perry Davis depuis six ans, et c'est avec beaucoup de plaisir que je puis dire que sa vente surpasse tous les autres remèdes patentés que j'ai dans mon magasin, durant toutes ces années je n'ai jamais entendu un autre praticien dire un seul mot contre lui, mais tous le louent. C'est un article qui semble avoir en lui tout ce qui est nécessaire pour en faire un remède de famille de première classe, et tant que j'aurai une maison et un magasin, le Pain-Killer de Perry Davis y sera trouvé dans les lieux. Votre, etc.,  
J. E. KENNEDY.

MADOC, Ont., 16 Février, 1880.

Je vends le Pain-Killer comme remède de famille à été en usage constant dans notre maison, depuis bien longtemps, et je ne puis pas en désirer de meilleur. Il ne fait jamais, je l'appelle "Le vieux certain." Votre ami véritable,  
HORACE SEYMOUR.

MENARSH, Ont., 2 Mars, 1880.

Depuis vingt-trois ans je me sers et je vends le Pain-Killer de Perry Davis, et je l'ai toujours trouvé donnant pleine satisfaction. Dans la famille nous en avons reçu que du bien. Quoique plusieurs imitations sont mises en vente, cependant le vrai et certain Pain-Killer de Perry Davis tient sa place, et est très populaire comme un remède domestique. Votre respectueusement,  
JAS. AYLWORTH.

**Le PAIN-KILLER**

Est recommandé par les Ministres, les Médecins, les Missionnaires, les Directeurs de Manufactures, de Boutiques, de Plantations, par les Nourrices d'Hôpitaux, enfin partout et par tout le monde qui l'a essayé.

PRIS INTÉRIEUREMENT il guérit la Dysenterie, le Choléra, la Diarrhée, les Crampes, et douleurs dans l'estomac, Maux de Boyaux, les Coliques du Peintre, Maux de Foie, Dyspepsie et Indigestion, Soudains Rhumes, Maux de Gorge, Toux, etc.

EXTÉRIEUREMENT il guérit Clous, Panaris, Ecrasures, Coupures, Brûlures, Humeurs et Entorse, Enflures des Joints, Maux de Dents, Neuralgie et Rhumatisme, Gercures de Mains, Gellures de Pieds, etc.

Le PAIN-KILLER est mis dans des bouteilles de 2 et 5 oz. chacune, au prix en détail de 25 et 50 cents chacune. Les grandes bouteilles sont les meilleurs au marché.

**PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE,**

PROPRIÉTAIRES,  
MONTREAL ET PROVIDENCE. RI. I.

**Soumission demandée.**

**DENTISTE DENTISTE.**

**J. E. LOCAT, L. D. S.**

Licencié de la faculté des Dentistes de la Province de Québec.

No. 175 Rue Notre-Dame,  
TROIS-RIVIERES.

Extraction des dents sans douleur, au moyen du Protoxyde d'Azote (Gaz hilariant).  
29 Avril 1880.

**DENTISTE DENTISTE.**

**J. E. LOCAT, L. D. S.**

Licencié de la faculté des Dentistes de la Province de Québec.

No. 175 Rue Notre-Dame,  
TROIS-RIVIERES.

Extraction des dents sans douleur, au moyen du Protoxyde d'Azote (Gaz hilariant).  
29 Avril 1880.

Les soussignés, Marguillier de la Fabrique de Ste. Anne de la Péraie recevront d'ici au premier Juillet prochain des soumissions pour terminer complètement leur église d'après les plans que l'on pourra voir et les renseignements que l'on pourra obtenir chez monsieur le Curé de la dite paroisse.

Les soussignés ne s'engagent nullement à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

Signé : (PROSPER MAYRAND 1er Marguillier.  
JOSEPH ROMPRÉ 2nd  
EPHREM LANOUETTE 3me

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

Table with columns: MALLES, ARRIVEE, CLOTURE. Lists mail arrivals and departures for various locations like Montreal, St. Grégoire, Nicolet, etc.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.

On demande des soumissions pour fourniture d'un Matériel roulant... 20 Engins locomotives, 16 Chars de première classe, etc.



Chemin de Fer Q. M. O & O.

CHANGEMENT D'HEURES. Commençant Lundi, le 3 Mai 1880. Les Trains marcheront comme suit: Train de la Malle, Train Express, etc.

CHALOUPE A LOUER

M. LAVALLÉE tiendra comme par le passé des Chaloupes esquies, Chaloupes à voiles, en haut du quai de M. Dean pour l'usage des promeneurs.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions. Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles.

MOULINS A PLATRE DU CANADA

ETABLIS IL Y A 40 ANS Gypse moulu à grains fins ou Plâtre pour la terre. On expédiera à raison de \$1.00 des quarts de plâtre de 300 livres.

LOUIS FRESSINET.

Sculpteur en marbre et en pierre informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour mausolés, pierre tombale, monument funéraire, etc.

Adresses d'Affaires.

- Alfred Desilets. AVOCAT. Bureau au "Journal des Trois-Rivieres." P. Desilets, NOTAIRE. H. G. Malhiot, AVOCAT. Dumont & Dupont, AVOCATS. L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT. J. Barnard, ARPEUTEUR. P. N. Martel, AVOCAT. J. M. DESILETS, AVOCAT. Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROSSEMENT.

Lajoie & Frere.

Marchandises Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. N° 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



On se plait d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 155 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue.



Le Cheval "Le Capitaine"

APPARTENANT A A. & D. RICARD. Sera tenu aux Trois-Rivieres pour la reproduction pendant le cours de l'été. Ce superbe animal de race améliorée a 5 pieds 3/4 pouces de haut, couleur rouge brun, les pieds noirs, la croupe et le crin de la queue noirs.

LA BANQUE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PER CENT par an.

A VENDRE.

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

A ceux qui font du Beurre

Crème condensée en 12 hrs. ON N'A PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÉMER LE LAIT. La Crème est pure et le Lait est doux.

CERTIFICAT. Nous les soussignés, cultivateurs de la Banlieue de la cité des Trois-Rivieres, etc., certifions par les présentes, que nous nous servons depuis quelques mois du Condensateur de crème de Cooley, patenté, manufacturé par MM. LUKERHOFF & FRERE, Trois-Rivieres, et qu'il nous a donné toute la satisfaction possible, et nous nous faisons un devoir de le recommander à tous les cultivateurs.

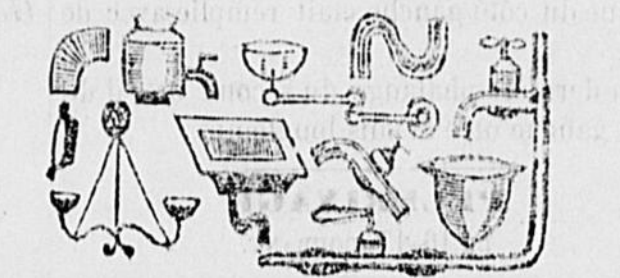
HONORAT LACERTE, SEVERE PANNETON, OLIVIER DUVAL, F. A. GARCEAU, Rivière-du-Loup. M. U. P. BUREAU est agent pour la vente de ces condenseurs.

N. MARCHAND.

Organiste et Professeur de Piano, 167 RUE DES CHAMPS. M. MARCHAND prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il donnera des leçons de piano chez lui et à domicile à raison de deux piastres (2.00) par mois.

Le Journal des Trois-Rivieres.

Est imprimé et publié par GÉDEON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés. CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivieres paraît tous les LUNDI Jeudi de chaque semaine.



LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLN, FERBLANTIER, etc. POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL. GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de ferblanterie, gazeliers, ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs, etc.

Corbillard de Première Classe

Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNÉBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERCUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits. Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs.

OCTAVE GIRARD,

220 RUE NOTRE-DAME, DOREUR, ARGENTEUR ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERCUEILS, & C. & C. On reçoit toute espèce de viel argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché.

CHARLES DION, BARBIER,

NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

JOSEPH MASSE RELIEUR.

COIN DES RUES NOTRE-DAME & ST. GEORGE. Depuis longtemps le besoin d'un Relieur se faisait sentir en cette ville, JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qu'il vient de monter. Il sera en état de faire d'excellent ouvrage et donner pleine satisfaction.

MUSIQUE! MUSIQUE!

PIANO & HARMONIUMS & C. A bon marché. Le soussigné s'étant déterminé à abandonner son agence pour la vente des Pianos et Harmoniums, etc., désire informer le public qu'il vendra au prix coûtant, d'ici à un mois, tout le stock qui lui reste en mains, consistant en pianos de "Hales" et harmoniums de la célèbre manufacture "Smith Organ Co.," Brome, etc. Que tous ceux qui ont besoin d'un bon instrument et à bon marché, viennent et ils seront satisfaits. Tous les instruments sont de première classe. Venez!! Venez!!! O. N. FRECHETTE, Batiscan, 24 Juin 1879.

Desaulniers & Duplessis Avocats.

F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLLESSIS à Yamachiche, Trois-Rivieres. 2 Février 1880.

AVIS. GODFROI LASSALLE.

PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16. Fuedeschamps. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre.

No. 42 RUE DU FLEUVE.—Block Dominion. Informe le public en général qu'il fera des portraits d'après photographie aux conditions suivantes: PORTRAIT AU CRAYON NOIR \$ 5.00 do " " PASTEL \$ 10.00

OLIVIER TRUDEL

LIBRAIRE ET IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE ET AUTRES. No. 48—RUE DU PLATON.—No. 48. TROIS-RIVIERES. Où vous avez toujours été bien servi, et où vous pouvez l'être avec plus de satisfaction que jamais, tant sous le rapport des prix que de la qualité, en fait d'articles de LIBRAIRIE, papeteries, objets religieux et de fantaisie, Cierges, Hales d'Olives, Vins de Messe, et autres liqueurs de toutes sortes, etc., etc.

FONDERIE CANADIENNE

REMILLARD & FILS 29 RUE ST. GEORGE Trois-Rivieres.

MM. RÉMILLARD & FILS désirent informer le public de la ville et des campagnes environnantes, qu'ils viennent d'acheter tous les patrons pour machinerie devant servir dans les moulins à farine, à scié, etc., etc., provenant de l'ancienne maison McKelvie & Fils et qu'ils sont prêts à exécuter toute commande qu'on voudra bien leur confier, et cela à des prix raisonnables.

AVIS PUBLIC.

M. O. I. BERGERON, de la paroisse de St. Grégoire comté de Nicolet, ayant obtenu une patente pour des améliorations aux paillasses à ressorts en bois, d'Adams, ou autrement nommées (Bed Bottom) qu'il sera toujours prêt à vendre à toute personne à prix réduit, sa patente d'amélioration, ou des paillasses perfectionnées tel que ci-dessus mentionnées, 15 avril 1880.—1 an.

CANAL LACHINE.

AVIS AUX CONTRACTEURS. La construction de Portes d'Ecluses annoncée comme devant être donnée le 3 JUIIN prochain, est forcément remise aux dates suivantes: Des soumissions seront reçues jusqu'à MARDI, le 22 JUIIN prochain. Les plans, spécifications, etc., seront prêts pour examen le et après MARDI, le 8 JUIIN prochain. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des chemins de fer et canaux. Ottawa, 13 Mai 1880.